



FICHE DE POSTE STAGIAIRE

Mise à jour –Septembre 2018

DENOMINATION DE L'EMPLOI
Stagiaire à l'Inspection générale des affaires sociales Audit/Contrôle/Evaluation/Conseil-appui
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE
Tour Mirabeau - 39/43 Quai André Citroën - 75739 PARIS CEDEX 15 Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) RER C : Javel et Bus 88-62
NATURE DE L'EMPLOI
Chaque année, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) accueille en stage plusieurs étudiants de l'enseignement supérieur. A partir de la participation effective à des missions avec les inspecteurs, les stages offrent une occasion de mettre en pratique les connaissances et compétences de ces étudiants. Ils permettent une initiation aux pratiques de l'évaluation, du contrôle, du conseil ou encore de l'audit, effectuées dans les organismes publics et privés chargés de mettre en œuvre les politiques sociales. Emploi : Stagiaire Niveau : Master 2 – orientation sanitaire/social/politiques publiques Durée : 4 à 6 mois Rémunération: le stagiaire reçoit une gratification, prévue par les textes, d'un montant de 3,60€ par heure effectuée.
DESCRIPTION DU SERVICE
Le service regroupe environ 130 personnes participant aux missions d'inspection aux profils variés : anciens élèves de l'ENA, médecins, directeurs d'hôpitaux, anciens inspecteurs du travail, ingénieurs... Il compte également une trentaine d'agents en charge des fonctions supports (section des rapports, documentation, ressources humaines, systèmes d'information, assistance bureautique, logistique et informatique). L'IGAS est dirigée par un chef du service, assisté de deux adjoints. Plusieurs missions permanentes sont intégrées au service de l'IGAS : <ul style="list-style-type: none">• mission permanente d'audit interne des ministères sociaux,• mission permanente d'inspection-contrôle, en appui des services de contrôle territoriaux,• mission de contrôle des fonds européens,• inspection hygiène et sécurité des ministères sociaux.
DESCRIPTION DES MISSIONS ET DU METIER
Missions et compétences La loi du 28 mai 1996 a doté l'IGAS, indépendamment de l'organisation gouvernementale en vigueur, de compétences sur l'ensemble des institutions du champ social qu'elles soient publiques (Etat, collectivités territoriales, agences, organismes paritaires...) ou privées (entreprises, associations...) dès lors qu'elles bénéficient de fonds publics ou font appel à la générosité du public.

Sur le champ des ministères chargés de la sécurité sociale, de la santé, de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre l'exclusion, l'inspection assure des missions :

- d'inspection/contrôle des services ou organismes publics ou privés bénéficiant de concours d'un organisme public ou financés par des cotisations obligatoires, ainsi que d'audit interne des services placés sous l'autorité des ministres dans le champ social,
- d'enquête/évaluation des politiques publiques, qui permettent notamment d'éclairer le gouvernement sur l'existant et de suggérer des évolutions souhaitables,
- de conseil, d'appui, d'administration provisoire.

Le déroulement des missions

Les missions se déroulent sur une période de un à cinq mois en moyenne. Elles sont le plus souvent réalisées par des équipes de deux à quatre inspecteurs. Elles donnent lieu à la production d'un rapport signé par chaque membre et remis au(x) ministre(s) commanditaires par le chef de service. Les inspecteurs sont responsables de leur rapport et effectuent leurs travaux d'investigation en toute indépendance.

Un travail collégial

Le travail collectif se déroule :

- au sein de cinq collèges qui se réunissent mensuellement, quatre à compétences sectorielles (cohésion sociale, protection sociale, santé, travail-emploi-formation professionnelle) et un collège spécialisé dans les missions d'appui au management. Formés des membres du service, les collèges sont chargés du développement des compétences collectives : programme de travail de l'IGAS, veille sectorielle et professionnelle, ouverture à des intervenants extérieurs...;
- organisés en leur sein, les comités des pairs apportent leur assistance méthodologique aux inspecteurs en mission, à deux étapes essentielles : lors du cadrage des missions et lors de la fin de mission et de l'élaboration des recommandations.

CARACTERISTIQUES DU STAGE

Le/la stagiaire sera affecté à des missions de contrôle, enquête, audit, appui ou évaluation dans le secteur social (travail, emploi, formation professionnelle, santé, aide sociale, sécurité sociale). Il participe aux investigations et à la rédaction du rapport. Il pourra également participer à différentes structures ou activités internes à l'IGAS, notamment, l'un des cinq collèges.

Sujétion particulière : Les stagiaires seront tenus au respect de l'obligation de réserve et de discrétion imposée aux inspecteurs.

PROFIL DEMANDE

Le/la stagiaire est étudiant dans l'enseignement supérieur (niveau Master 2, droit sanitaire et social, affaires publiques, universités, grandes écoles, interne en médecine et en pharmacie...). Il a des connaissances dans les domaines d'activité de l'IGAS ou souhaite les développer. Il inscrit ses projets dans un projet professionnel lié au secteur public. L'utilisation des logiciels Word, Excel, PowerPoint est indispensable.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à envoyer à **IGAS-STAGES@igas.gouv.fr**. Il comprendra une lettre de motivation et un CV sur une page en format Word, y compris adresse et nom du responsable du stage dans l'école du stagiaire et indication de la date souhaitée du début du stage et de sa durée (si différent des périodes énoncées ci-dessous).

Les campagnes de sélections se déroulent :

1^{er} semestre (stage de janvier à août) = dépôt des candidatures du 1^{er} septembre au 31 octobre.

2^{er} semestre (stage de septembre à février) = dépôt des candidatures du 1^{er} mars au 31 mai.

CONTACTS

à l'attention de Mme Sophie Fouqué,
sous-couvert de Mme Laurence Eslous, adjointe de la Cheffe de l'IGAS chargée des ressources et de
l'organisation

Tour Mirabeau – 39/43 quai André Citroën – 75739 Paris cedex 15

Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) RER C javel et bus 88-62

Adresse mail : IGAS-STAGES@igas.gouv.fr